

N°BO/690

Appel à Manifestation d'Intérêt pour la sélection d'un partenaire professionnel en vue de la mise en œuvre d'un Contrat de Recherche Collaborative (CRC) portant sur la gestion et la valorisation durable des holothuries le long des côtes tunisiennes

Art. 1 – Contexte et objectifs

Dans le cadre de la promotion de la bioéconomie bleue, et face à l'exploitation souvent non encadrée des holothuries (concombres de mer) en Tunisie, l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM) lance le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue de conclure un Contrat de Recherche Collaborative (CRC), conformément au modèle approuvé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

L'objectif est de sélectionner une à trois entreprises partenaires (Une par région de la Tunisie), représentant idéalement des régions littorales distinctes (Nord, Centre, Sud), afin de :

- Évaluer l'état des stocks de holothuries sur différentes zones côtières tunisiennes ;
- Explorer et développer des axes de valorisation durable, scientifique et économique de ces organismes marins

Art. 2 – Objectifs du projet collaboratif

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de soutien aux collaborations public-privé. Il aura pour objectifs spécifiques :

- Évaluer la diversité, la répartition, l'abondance et la biomasse des populations de holothuries sur les côtes tunisiennes par des approches scientifiques rigoureuses;
- Identifier les espèces présentant un intérêt prioritaire pour des usages industriels ou pharmaceutiques;
- Caractériser les propriétés bioactives des holothuries (substances biofonctionnelles, collagène, etc.);

- Développer des procédés pilotes de valorisation, en conformité avec les exigences environnementales et réglementaires;
- Proposer des mesures de gestion durable et de traçabilité, en lien avec les politiques de conservation.

Art. 3- Profil recherché

Sont éligibles :

Le/les entreprises tunisiennes ou étrangères installées en Tunisie, opérant dans la valorisation des ressources marines, la biotechnologie bleue, les produits de la mer, la nutraceutique, la cosmétique naturelle, ou encore la transformation agroalimentaire ;

Les startups ou PME innovantes impliquées dans la bioéconomie ou l'extraction de composés naturels marins.

L'entreprise/les entreprises devra(ont) :

- Avoir un intérêt démontré pour la ressource holothurie ;
- Être en capacité de contribuer techniquement et/ou financièrement à un programme de recherche appliquée ;
- Être disposée à s'engager dans un Contrat de Recherche Collaborative (CRC) selon le modèle approuvé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Art. 4 - Dossier de candidature

Les candidats doivent fournir :

- Une lettre de motivation ;
- Une fiche de présentation de l'entreprise (forme juridique, domaines d'activité, expérience pertinente) ;
- Les états financiers récents ou un plan de financement pour les jeunes entreprises ;
- Une note d'intention sur leur vision de la valorisation des holothuries (1 à 3 pages) ;
- Une liste de produits/procédés existants ou en développement, s'il y a lieu ;
- Les CV des personnes clés proposées pour la collaboration.

Art. 5 - Modalités de sélection

Les dossiers seront analysés sur la base des critères suivants :

Critères	Détails	Points
Pertinence opérationnelle	Adéquation des activités de l'entreprise avec les objectifs de l'AMI	20 pts
Capacité technique	Équipements, savoir-faire en valorisation marine ou biotechnologie	20 pts
Capacité financière	Capacité à soutenir la collaboration (cofinancement, équipements)	10 pts
Qualité de la vision collaborative	Proposition claire, innovante, collaborative	20 pts
Respect des normes environnementales et réglementaires	Engagement pour une exploitation responsable	20 pts
Conformité au modèle CRC	Acceptation du cadre contractuel proposé par le MESRS	10 pts

Art. 6 - Dépôt des candidatures

Date limite de réception des dossiers :

Adresse: 24 Rue 2 Mars 1934 Carthage Salammbô,

Objet du courrier: Appel à Manifestation d'Intérêt CRC Holothuries – **Ne rien mentionner d'autre**

Art. 7 - Suites de l'appel

Le ou les entreprises présélectionnées (**maximum 3, une par région**) seront invitées à une audition.

La collaboration finale sera formalisée par un Contrat de Recherche Collaborative, précisant les droits, engagements et modalités de gouvernance du projet.

Art. 8 – Mentions supplémentaires

L'INSTM se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat.

L'INSTM n'accepte pas les demandes reçues après la date limite du 20 juin 2025 - 12.00 heures.